



## ORDONNANCE PERMANENTE

### OBJET

Traitement d'un bénéficiaire présentant une douleur rétro-sternale (DRS)

### INDICATION

Pour tous les bénéficiaires présentant une douleur thoracique région rétro-sternale, toujours suspecter une douleur coronarienne.

### APPLICATION

Infirmier (ère) travaillant dans tous les secteurs (sauf le service d'urgence) du Centre hospitalier Le Gardeur

### ORDONNANCE

1. Donner O<sub>2</sub> par ventimask à 28%  
ou  
selon la prescription médicale du médecin traitant

2. Installer en position confortable

#### 3. A. SI ANGINE CONNUE

Administrer nitrolingual 0.4mg S/L q 5 min. ad 3 doses maximum.

#### Si douleur persiste:

- a) Faire ECG per douleur et le faire interpréter par un médecin.
- b) Installer un microperfuseur et irriguer selon technique.
- c) Si la douleur persiste, aviser le médecin traitant.

#### B. SI PAS D'ANGINE CONNUE

- a) Aviser le médecin traitant ou de l'urgence.
- b) Faire un ECG per douleur et le faire interpréter par un médecin
- c) Installer un microperfuseur et irriguer selon technique.
- d) Prendre les signes vitaux; répéter selon l'état clinique

PROPOSÉ :

\_\_\_\_\_  
Chef du département clinique

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Direction des soins infirmiers

\_\_\_\_\_  
Date

ADOPTÉ :

\_\_\_\_\_  
Exécutif du CMDP

\_\_\_\_\_  
Date

APPROUVÉ :

\_\_\_\_\_  
Conseil d'administration

\_\_\_\_\_  
Date

En vigueur le :

\_\_\_\_\_

